N°: 2005-12-15
Service : Urbanisme

OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) DE LUTTE CONTRE LE SATURNISME L'INSALUBRITE ET L'INDECENCE

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu l'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi S.R.U.

Vu son décret d'application n°2002-120 du 30 janvier 2002.

Vu le chapitre IV de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1996 la ville d'Oullins s'est engagée dans la lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence.

En 2003 le Préfet a renforcé le dispositif de lutte contre l'habitat dégradé, ce qui a permis à la Ville de reconduire la mission de l'ARIM du Rhône jusqu'en juin 2005.

Au cours de cette période, 63 dossiers ont été ouverts, dont une très grande majorité concernait des problèmes d'inconfort (isolation, chauffage, installation électrique). L'action menée a conduit au relogement définitif de 12 familles et à la mise aux normes partielle ou totale d'une quinzaine de logements.

De son côté le Grand Lyon, après avoir concentré ses efforts sur la ville de Villeurbanne et quatre arrondissements de la ville de Lyon, a décidé de proposer à l'ensemble des communes qui connaissent une problématique analogue à celle de la ville d'Oullins, de mettre en place un dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence, avec mutualisation des moyens.

Cette adhésion induit une participation financière fixée à 190€ TTC par dossier. La Ville prévoit de traiter chaque année entre 20 et 25 dossiers, soit une dépense totale de 4.750€ TTC.

Je vous précise par ailleurs que le grand Lyon interviendra à hauteur de 190€ TTC, l'Etat et la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 244€ chacun.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE l'adhésion de la Ville à la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) de lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET